

MAÎTRISE EN DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

AVEC PROJET D'INTERVENTION DE RECHERCHE APPLIQUÉE AU TOURISME

GUIDE DE L'INTERVENTION DE RECHERCHE EN MILIEU PROFESSIONNEL

ESG UQÀM

Département d'études urbaines et touristiques
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

2018-2019

Table des matières

PRÉAMBULE	3
1. SURVOL DESCRIPTIF DES TROIS ACTIVITÉS	4
2. PROJET D'INTERVENTION DE RECHERCHE APPLIQUÉE AU TOURISME:	6
LA PLANIFICATION	6
3. L'INTERVENTION DE RECHERCHE APPLIQUÉE AU TOURISME	10
3.1 Objectifs généraux.....	10
3.2 Objectifs spécifiques	10
3.3 Modalités.....	10
3.4 Admissibilité et pré-requis	11
3.5 Durée de l'intervention	11
3.6 Rémunération et frais inhérents à l'intervention	11
4. L'ORGANISME D'ACCUEIL	12
4.1 Encadrement de l'étudiant(e)	12
4.2 Encadrement universitaire.....	12
5. FORME ET CONDITIONS DE L'INTERVENTION	13
5.1 Mandat et champs de recherche admissibles :	13
5.2 L'inscription à l'intervention de recherche appliquée en tourisme (MDT 8918) et l'approbation du directeur de recherche	13
5.3 Durant l'intervention	15
5.4 Évaluation de l'intervention de recherche appliquée au tourisme	15
6. LA RÉDACTION DU RAPPORT D'INTERVENTION DE RECHERCHE APPLIQUÉE AU TOURISME..	17
6.1 Forme et contenu du rapport d'intervention de recherche appliquée au tourisme.....	17
6.2 Rapport entre l'étudiant(e) et le/la professeur(e) directeur/directrice de recherche durant la rédaction du rapport de recherche appliquée.....	19
7. L'ÉVALUATION DU RAPPORT D'INTERVENTION DE RECHERCHE APPLIQUÉE AU TOURISME..	20
7.1 L'autorisation de dépôt du rapport d'intervention	20
7.2 Dépôt initial du rapport de recherche appliquée au tourisme.....	21
7.3 L'évaluation 21	
7.4 Corrections 21	
7.5 Autres modalités d'évaluation	21
7.6 Distribution publique du rapport d'intervention	21
Liste d'organismes pouvant considérer des projets d'intervention.....	22

PRÉAMBULE

Le programme de maîtrise en développement du tourisme comprend un profil avec **mémoire** et un **profil avec intervention de recherche appliquée** en tourisme. Le présent document précise les modalités d'évaluation et de notation du projet d'intervention de recherche appliquée au tourisme. Outre la qualité des enseignements et compétences dont les étudiant(e)s sont l'objet, le programme de maîtrise en développement du tourisme se caractérise par sa grande flexibilité et sa capacité de s'adapter aux besoins spécifiques des profils de carrière choisis par ces mêmes étudiant(e)s. Ainsi, la majorité des cours du programme peuvent être suivis selon un cheminement propre à chacun. CEPENDANT, cinq activités s'inscrivent dans une continuité qui ne peut en aucun cas être modifiée, à savoir :

Trimestre 1 (Toujours offerts à l'automne)	Trimestre 2 (Toujours offerts à l'hiver)
<p>MDT 8001 Épistémologie des études touristiques (3 crédits)</p> <p>MDT 8201 Marketing des destinations touristiques (3 crédits)</p> <p>MDT 8301 Développement durable des territoires touristiques (3 crédits)</p> <p>MDT 8401 Culture et tourisme (3 crédits)</p>	<p>MDT 8917 Projet d'intervention de recherche appliquée en tourisme (3 crédits)</p> <p>MDT 8601 Méthodologie de recherche appliquée au tourisme (3 crédits)</p> <p>NOTE : Ce cours de méthodologie peut être remplacé par un autre cours de méthodologie, au choix de l'étudiant(e) sur approbation de la direction du programme</p>
Trimestre 3 (été)	À compter du trimestre 4 (automne suivant)
<p>MDT 8918 Intervention de recherche appliquée en tourisme (0 crédit)</p> <p>NOTE : Recommandation de réalisation à l'été ou au cours de l'automne 2 du plan d'études.</p>	<p>MDT 8919 Rapport d'intervention de recherche appliquée en tourisme (12 crédits)</p> <p>Note : Cette activité ne peut être réalisée qu'après avoir complété l'intervention de recherche appliquée au tourisme (MDT 8918) avec succès, et en accord avec la direction de recherche (professeur(e) accrédité(e) par le SCAE du programme).</p>

1. SURVOL DESCRIPTIF DES TROIS ACTIVITÉS

- PROJET D'INTERVENTION DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN TOURISME (MDT 8917)
- INTERVENTION DE RECHERCHE APPLIQUÉE AU TOURISME (MDT 8918)
- RAPPORT D'INTERVENTION DE RECHERCHE APPLIQUÉE AU TOURISME (MDT 8919)

1.1 Le cours *Projet d'intervention de recherche appliquée en tourisme* (MDT 8917, 3 crédits)

Le cours *MDT 8917 Projet d'intervention de recherche appliquée au tourisme*, **préalable à l'intervention de recherche appliquée en tourisme comme tel**, vise à préparer l'étudiant(e) à l'intervention elle-même (*MDT 8918 Intervention de recherche appliquée au tourisme*) en l'encadrant :

- dans le choix d'un organisme;
- dans l'identification d'un mandat adéquat;
- dans l'obtention d'un mandat adéquat par rapport aux objectifs de formation du programme;
- dans la mise en place préliminaire du cadre théorique ou pragmatique et des outils méthodologiques nécessaires à l'accomplissement de ce mandat;
- dans l'identification du professeur(e) qui agira à titre de directeur/directrice de recherche durant la réalisation du mandat et pendant la rédaction du rapport d'intervention de recherche appliquée au tourisme, à posteriori à l'intervention dans l'organisation.

Ce faisant, le cours vise à familiariser l'étudiant(e) avec les différents contextes du travail de planification en tourisme, à développer son autonomie professionnelle et à lui faire découvrir et approfondir les outils méthodologiques du travail de planification en tourisme en mettant à profit la formation reçue dans le cadre de la maîtrise. L'intervention vise à permettre à l'étudiant(e) d'adopter une posture réflexive par rapport à la mise en œuvre pratique des connaissances acquises, à l'expérience de la recherche appliquée dans un milieu de travail et à la réalisation du mandat.

Le cours *MDT 8917 Projet d'intervention de recherche appliquée en tourisme* propose, dans un contexte favorisant la discussion sur les expériences en cours et la rétroaction sur les démarches entreprises, d'encadrer l'étudiant(e) dans la préparation d'un portfolio approprié au mandat recherché, de même que dans la prise de contact avec des milieux d'accueil susceptibles de l'accueillir comme assistant(e) de recherche et avec un(e) professeur(e) qui encadrera l'intervention et la rédaction du rapport. En collaboration avec l'organisme concerné et sous la supervision du professeur responsable, l'étudiant(e) devra alors:

- mettre au point un plan d'intervention ou une stratégie de développement;
- préparer une proposition de plan de travail précisant les étapes nécessaires à la réalisation du mandat attribué.

1.2 L'activité *Intervention de recherche appliquée en tourisme* (MDT 8918, 0 crédit)

L'activité *MDT 8918 Intervention de recherche appliquée en tourisme* vise, dans un contexte réel de travail de recherche structuré, à développer l'aptitude de l'étudiant(e) à la planification stratégique, à la conception et à la mise en œuvre de stratégies de développement dans une organisation reliée au tourisme, à partir de la théorie appropriée. Il vise à renforcer l'autonomie intellectuelle de l'étudiant(e), à approfondir ses compétences à travailler dans le secteur public ou privé, à développer son jugement et ses aptitudes à l'analyse, à la synthèse (résolution de problèmes, planification, conception, simulation, modélisation) et à l'évaluation, ainsi qu'à le sensibiliser *in situ* aux particularités du développement touristique et aux différents aspects du positionnement touristique sur les scènes locale, régionale, nationale ou internationale.

L'intervention de recherche appliquée en tourisme est d'une durée de quatre (4) à six (6) mois (16 à 24 semaines) à temps complet (au moins quatre jours par semaine pour un minimum de 35 heures/semaine et un maximum de 40 heures/semaines, soit l'équivalent d'un trimestre universitaire).

Mené sous la direction de l'organisme d'accueil et sous la supervision du professeur€ qui encadrera la rédaction du rapport, l'intervention porte sur l'application ou sur la conception d'approches, de moyens et d'outils de planification en vue du développement de l'offre touristique, que ce soit en relation avec l'exploitation d'une ressource touristique spécifique ou dans le contexte plus large du développement de destinations. L'étudiant€ sera ainsi amené€ à produire une étude, c'est-à-dire, selon les besoins exprimés dans le mandat, un rapport analytique ou un plan stratégique qui donnera lieu au rapport d'intervention de recherche appliquée au tourisme. Cette activité est évaluée selon la notation succès échec par le responsable de l'étudiant€ dans le milieu d'accueil, en collaboration avec le professeur qui encadrera la rédaction du rapport, et ce, en fonction de l'atteinte des objectifs du mandat dans la durée prescrite.

1.3 L'activité *Rapport d'intervention de recherche appliquée en tourisme* (MDT 8919, 12 crédits)

L'activité *MDT 8919 Rapport d'intervention de recherche appliquée* en tourisme est une fenêtre de temps dont profite le/la stagiaire pour rédiger son rapport d'intervention de recherche. Ce rapport présente de façon critique les résultats de l'intervention effectuée au cours de l'intervention. Plus spécifiquement, il vise à renforcer les compétences de l'étudiant€ à travailler au développement du tourisme et à concevoir l'exploitation responsable des ressources touristiques en lui permettant d'intégrer les connaissances acquises dans le cadre du programme et de l'intervention et de faire valoir par écrit, entre autres, la problématique sous-jacente au mandat réalisé, la méthode employée, l'analyse (basée sur des concepts, une discipline universitaire et les théories appropriées), les choix et les conclusions de son travail. Évalué de concert par le/la professeur€ qui encadre la rédaction du rapport d'intervention et par un deuxième professeur désigné par le SCAE, le rapport d'intervention consiste en un document d'une cinquantaine de pages (minimum) qui comprend, d'une part, l'étude produite dans le cadre de l'intervention et, d'autre part, une réflexion critique de l'étudiant€ sur l'intégration des connaissances acquises, sur les enjeux théoriques et pragmatiques (contraintes, défis liés à la documentation, à l'idéation, à la prise de décision, etc.), ainsi que sur la contribution de l'étude produite au corpus des connaissances et des pratiques dans le domaine du tourisme.

Reprenons maintenant en détail chacune des activités survolées précédemment.

2. PROJET D'INTERVENTION DE RECHERCHE APPLIQUÉE AU TOURISME: LA PLANIFICATION

Le projet d'intervention de recherche appliquée au tourisme est un travail de grande envergure. Sa préparation est fondamentale. Ainsi, le cours *MDT 8917 Projet d'intervention de recherche appliquée en tourisme* lui est consacré.

L'activité Intervention de recherche appliquée au tourisme commence à se préparer dès le premier trimestre d'inscription alors que le cours *MDT 8001 Épistémologie des études touristiques* aide l'étudiant(e) à cerner ses domaines d'intérêt de recherche et à identifier des organismes d'accueil. Le projet d'intervention de recherche appliquée au tourisme s'élabore dans le cadre du cours *MDT 8917*, avec l'aide du professeur responsable de ce cours. Ce dernier offre un encadrement à la fois collectif (séances de groupe) et personnalisé (rencontres individuelles) et travaille en étroite collaboration avec les professeur(e)s qui agiront à titre de directeur/directrice de recherche de chacun(e) des étudiant(e)s.

Les principales étapes de la préparation de l'intervention de recherche appliquée au tourisme sont les suivantes :

- l'étudiant(e) précise, avec l'aide de son directeur de recherche et du professeur responsable du cours *MDT 8917 Projet d'intervention de recherche appliquée en tourisme*, ses intérêts de recherche et le type d'organisme au sein duquel il veut effectuer une intervention (cette démarche peut déjà débiter dans le cadre du cours *MDT 8001 Épistémologie*);
- il/elle élabore, avec l'assistance du professeur(e) responsable du cours *MDT 8917* Projet d'intervention de recherche, une lettre de présentation et un curriculum vitae;
- il/elle prend contact, après avoir obtenu l'accord préalable de son directeur/directrice de recherche et du professeur responsable du cours *MDT 8917*, avec un ou des organismes susceptibles de l'accueillir;
- une fois l'organisme d'accueil trouvé, le futur chercheur élabore une offre de service pour la réalisation d'un mandat de recherche; la préparation de cette offre de service est faite en collaboration avec l'organisme concerné et sous la supervision du professeur responsable du cours *MDT 8917* et du professeur qui dirigera l'étudiant(e) dans son activité d'intervention de recherche appliquée au tourisme dans le cadre des activités *MDT 8918* (0 crédit) et *MDT 8910* Rapport d'intervention de recherche appliquée au tourisme (12 crédits);
- le professeur responsable du cours *MDT 8917* et le directeur de recherche doivent approuver le choix de l'organisme d'accueil et l'offre de service pour la réalisation d'un mandat de recherche; le sujet de recherche accompagné d'un résumé (d'un maximum d'une page) de cette offre de service doit ensuite être approuvé par le Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE); une fois l'offre de service acceptée, le formulaire de convention doit être complété et signé selon les modalités de l'établissement d'attache de l'étudiant(e);
- le mandat de recherche doit comporter les éléments suivants :
 - les coordonnées de l'organisme d'accueil, incluant celles du répondant;
 - la problématique et la question de recherche de même qu'une mise en contexte de la

problématique;

- **le cadre d'analyse (cadre théorique développé);**

- les objectifs et/ou hypothèses de recherche (s'il y a lieu);

- la démarche méthodologique envisagée;

- les modalités relatives à la propriété intellectuelle des résultats de la recherche, à l'intérieur des balises prévues par l'UQAM;

- les modalités relatives au certificat d'éthique, si pertinent;

- l'échéancier critique de l'activité d'intervention à réaliser : tâches, ressources nécessaires, temps prévu pour chacune des opérations, calendrier de ces opérations.

L'évaluation de l'étudiant(e), par le/la professeur(e) responsable du cours *MDT 8917 Projet d'intervention de recherche appliquée en tourisme*, est fonction de la qualité de l'offre de service qu'il a soumise et de sa participation à chacune des étapes de la préparation de l'intervention.

2.1 Rôles et responsabilités de l'étudiant(e) et du professeur directeur/directrice de recherche

Votre travail de recherche, qu'il soit universitaire ou dans un organisme, implique toujours un rapport avec un directeur/directrice et, dans le cas des interventions, un(e) superviseur(e) (du milieu hôte). Le rapport avec ces gens est essentiel au bon déroulement de la recherche et à sa vie post-recherche. En bref, ce rapport doit être courtois, sous le signe de la bonne entente, sans toutefois tomber dans un rapport d'amitié (en fait, il faut l'éviter). Ainsi :

- il importe de bien connaître le style de votre directeur/directrice de recherche afin de bien déterminer les attentes envers votre travail, le style, sa profondeur, sa durée, son étendue, etc. ;
- assurez-vous que votre superviseur(e) connaît votre sujet (cela devrait être une de ses spécialités) et qu'il/elle possède les compétences nécessaires en méthodologie.

Les rencontres avec le directeur/la directrice de recherche (professeur(e))

▪ La première rencontre consiste:

- à soumettre votre curriculum vitae, vos relevés de notes ainsi qu'un résumé des intérêts de recherche et des organismes d'accueil potentiels;
- à discuter des objectifs personnels à la maîtrise et des intérêts de recherche ou d'intervention.

▪ Les rencontres subséquentes servent:

- à établir un calendrier/fréquence des rencontres (avant, pendant et après l'intervention);
- à établir un plan de travail et le réviser au besoin;
- à alimenter les discussions sur l'état des recherches et les interrogations par rapport au mandat.

2.1.1 Rôle du directeur/de la directrice de recherche

Le rôle du directeur/de la directrice de recherche est :

- d'aider et de guider l'étudiant(e) dans l'identification des questions et sous-questions de recherche et dans l'identification des moyens de collecte et d'analyse de données les plus appropriés à votre recherche;
- d'assister l'étudiant(e) dans la mise en place d'un cadre théorique et pragmatique, d'une méthodologie et de stratégie conséquentes du mandat, en collaboration, éventuellement, avec le responsable du milieu d'accueil;
- de veiller aux concordances entre le mandat d'intervention, sa réalisation et les objectifs du programme;
- d'aider l'étudiant(e) dans la compréhension du domaine d'étude (et du terrain);
- d'aider l'étudiant(e) à intégrer le milieu d'accueil, en collaboration avec le responsable du milieu d'accueil et dans la continuité de l'activité *MDT8917 Projet d'intervention de recherche appliquée en tourisme*;
- d'identifier les manques dans les connaissances de l'étudiant(e) du milieu/recherche;
- d'assister l'étudiant(e) dans le choix de ses cours optionnels;
- de demeurer disponible pour l'étudiant(e) (dans les limites du bon sens);
- de lire et commenter les écrits de l'étudiant(e) de façon régulière;
- de diriger l'étudiant(e) vers les bonnes ressources lorsqu'il ou elle n'a pas les compétences nécessaires sur une question particulière;
- d'encourager et de stimuler l'étudiant(e), notamment dans les périodes creuses;
- de fournir un regard critique mais constructif sur le travail de l'étudiant(e);
- d'assister l'étudiant(e) dans l'élaboration d'une réflexion critique dans la rédaction du rapport d'intervention;
- d'amener l'étudiant(e) à l'autonomie;
- de corriger le rapport d'intervention de recherche appliquée au tourisme.

2.1.2 Rôle de l'étudiant(e)

Le rôle de l'étudiant(e) consiste :

- à effectuer des recherches afin de trouver son milieu d'accueil;
- à se préparer aux entrevues de façon professionnelle;
- à discuter des modalités de l'intervention avec le milieu avant de signer la convention;
- à fournir tous les documents requis à l'agent(e) des études avant le début de l'intervention;
- à définir et clarifier le titre et le sujet de la recherche;
- à raffiner les questions de recherche;
- à définir le manque de connaissance sur le sujet;
- à développer le cadre conceptuel;
- à identifier les théories nécessaires à son projet;
- à chercher, et vous assurer d'avoir couvert tous les angles nécessaires;
- à identifier les méthodes de recherches appropriées à l'étude;
- à rédiger, à réviser, à corriger;
- à solliciter l'aide de gens compétents lorsque nécessaire (ayez des questions claires à demander);
- à tenir son professeur(e)/superviseur(e) informé(e) quant à ses progrès et ses difficultés de nature académiques ou avec le milieu d'accueil.

2.1.3 Avant de s'engager

Avant de s'engager, les deux parties doivent :

- s'entendre sur les objectifs et buts de la recherche ou du projet;
- savoir exactement combien de temps doit durer la recherche (le calendrier de production);
- s'entendre sur leur rôle particulier;
- convenir de la fréquence de leurs échanges et du type de documents à évaluer.

3. L'INTERVENTION DE RECHERCHE APPLIQUÉE AU TOURISME

L'intervention de recherche appliquée au tourisme vise, dans un contexte réel de travail de recherche structuré, à développer l'aptitude de l'étudiant(e) à la planification stratégique, à la conception et à la mise en œuvre de stratégies de développement dans une organisation reliée au tourisme.

3.1 Objectifs généraux

L'intervention de recherche appliquée au tourisme vise à permettre aux étudiant(e)s de:

- les sensibiliser *in situ* aux particularités du développement touristique et aux différents aspects du positionnement touristique sur les scènes locale, régionale, nationale ou internationale.
- mettre en pratique les connaissances et compétences acquises en recherche dans le cadre du programme de maîtrise;
- renforcer l'autonomie intellectuelle de l'étudiant(e);
- approfondir les compétences de l'étudiant(e) à travailler dans le secteur public ou privé;
- développer le jugement et les aptitudes de l'étudiant(e) à l'analyse, à la synthèse (résolution de problèmes, planification, conception, simulation, modélisation) et à l'évaluation;
- favoriser les contacts avec d'éventuels employeurs.

3.2 Objectifs spécifiques

L'intervention de recherche appliquée au tourisme vise également à donner aux étudiant(e)s l'occasion de :

- réaliser un mandat de recherche et acquérir une expérience de recherche à l'extérieur de l'unité académique (DEUT-UQAM) responsable du programme;
- prendre connaissance des atouts et des contraintes en matière de recherche que présente un organisme extérieur au programme;
- réfléchir sur l'utilisation de la recherche dans un contexte autre que celui du programme.

3.3 Modalités

L'intervention de recherche appliquée au tourisme ne peut avoir lieu qu'une fois que le cours *MDT 8917 Projet d'intervention de recherche appliquée en tourisme* est réussi. La durée de l'intervention est de 10 à 12 semaines à temps complet, en période estivale, à partir du mois de mai et pouvant aller jusqu'au mois de septembre. Mené sous la direction de l'organisme d'accueil et sous la supervision du professeur qui encadrera la rédaction du rapport, l'intervention porte sur l'application ou sur la conception d'approches, de moyens et d'outils de planification en vue du développement de l'offre touristique, que ce soit en relation avec l'exploitation d'une ressource touristique spécifique ou dans un contexte plus large du développement de destinations. L'étudiant(e) sera ainsi amené(e) à produire une étude, c'est-à-dire, selon les besoins exprimés dans le mandat, un rapport analytique ou un plan stratégique. **CE RAPPORT DE RECHERCHE APPLIQUÉ COMPREND DONC UN VOLET THÉORIQUE.**

L'intervention peut se réaliser au sein de divers organismes ou entreprises touristiques au Québec ou à l'étranger. Cependant, l'étudiant(e) est responsable de subvenir à ses besoins.

3.4 Admissibilité et pré-requis

Pour s'inscrire à l'activité **MDT 8918 Intervention de recherche appliquée en tourisme**, il faut avoir obligatoirement complété et réussi:

- *MDT 8001 Épistémologie* (3 crédits);
- *MDT 8917 Projet d'intervention de recherche appliquée en tourisme* (3 crédits)
- 15 crédits (incluant l'activité **MDT 8917** *Projet d'intervention de recherche appliquée en tourisme*) avec une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3;
- *MDT 8601 Méthodologie de recherche appliquée au tourisme* ou un cours de méthodologie au choix.

3.5 Durée de l'intervention

L'intervention doit se dérouler sur une période de quatre (4) à six (6) mois (16 à 24 semaines) à raison d'au moins quatre (4) jours par semaine pour un minimum de 35 heures/semaine, ou un maximum de 40 heures/semaine, soit l'équivalent d'un trimestre universitaire.

3.6 Rémunération et frais inhérents à l'intervention

Étant donné que l'intervention compte pour 0 crédit, et qu'il s'agit d'une intervention de recherche, l'étudiant(e) n'a pas à effectuer des tâches en entreprise, outre celles liées au mandat de recherche, et liées à la collecte et l'analyse des données. Il faut par conséquent que l'entreprise crée un contrat avec un montant forfaitaire (selon la loi sur les normes du travail). Toutefois, les organismes à but non lucratif ne sont pas régis par les normes du travail, et ne sont pas tenus de rémunérer les étudiant(e)s.

Les dépenses encourues pour la réalisation de l'intervention ne sont défrayées ni par le programme, ni par l'ESG-UQAM.

4. L'ORGANISME D'ACCUEIL

L'intervention s'effectue au sein d'institutions gouvernementales, d'organismes parapublics, de services municipaux, d'organismes à but non lucratif, d'entreprises privées ou d'organismes œuvrant sur la scène locale, nationale ou internationale. L'intervention peut également se dérouler dans un milieu universitaire, à condition qu'il s'agisse d'un milieu autre que celui du Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, et que l'intervention s'effectue dans le cadre d'un projet commandité.

Le programme de maîtrise en développement du tourisme vise à former des étudiant(e)s à l'analyse des transformations de l'industrie du tourisme afin qu'ils puissent établir des diagnostics et éclairer des stratégies d'intervention.

La présence d'étudiant(e)s chercheurs(e)s en développement du tourisme permet donc aux organismes d'accueil :

- de profiter d'un travail de recherche propre à analyser des changements, à diagnostiquer des problèmes et à évaluer des mesures d'intervention;
- d'alimenter une réflexion sur les questions liées au développement et à la gestion du tourisme qui les concernent et, éventuellement, ont un impact sur leurs actions;
- de repérer des candidatures pour des postes à combler.

4.1 Encadrement de l'étudiant(e)

Le/la étudiant(e) doit avoir un répondant au sein de l'organisme d'accueil avec lequel il élabore son mandat de recherche et sous la supervision duquel il effectuera son mandat. Les responsabilités du répondant sont définies à la section 4.1.1.

4.1.1 Responsabilités du répondant en milieu d'accueil

Le responsable est la personne de l'organisme d'accueil qui supervise et accompagne l'étudiant(e) pendant la durée de son étude. On l'appelle superviseur(e) en milieu d'accueil.

4.1.2 Le rôle du superviseur(e) en milieu d'accueil

Le rôle du superviseur(e) en milieu d'accueil est :

- de s'assurer du bon déroulement de l'intervention et de sa conformité avec l'offre de service déposée;
- d'apporter des réponses si le mandat doit être modifié en cours de réalisation;
- de compléter le formulaire **évaluation du rendement de l'étudiant(e)** (que l'étudiant(e) remettra à l'agent(e) d'études de maîtrise en développement du tourisme (secrétariat du département au R-4950)).

4.2 Encadrement universitaire

Le/la professeur(e) responsable du cours **MDT 8917 Projet d'intervention de recherche appliquée en tourisme** assure l'encadrement universitaire du futur étudiant-chercheur durant ce cours. Après la réussite du cours MDT 8917, l'étudiant(e) est pris en charge par sa direction de recherche (professeur(e) accrédité(e) à superviser, par le SCAE du programme). Le professeur(e) directeur/directrice de recherche de l'étudiant(e) assume l'encadrement de l'étudiant(e) durant son intervention (**MDT 8917 Intervention de recherche appliquée en tourisme, 0 crédit**) ainsi que dans le cadre de l'activité **MDT 8919 Rapport d'intervention de recherche appliquée en tourisme (12 crédits)**. Les responsabilités des directeurs de recherche sont définies aux sections 2.1.1 et 5.2.

5. FORME ET CONDITIONS DE L'INTERVENTION

5.1 Mandat et champs de recherche admissibles :

Le programme de maîtrise en développement du tourisme étant un programme de formation universitaire, le mandat de l'étudiant(e) doit en être un de recherche. Cela implique que **les résultats de l'étude reposent sur un cadre théorique développé selon les règles de l'art**. Il peut s'agir d'une recherche à caractère théorique ou appliquée et qui fait appel à des méthodologies de type quantitatif ou qualitatif. Le mandat de recherche peut être orienté vers l'étude des dynamiques économiques et sociales du tourisme, l'examen des politiques de gestion, l'évaluation d'un programme ou d'un projet d'intervention en milieu touristique de même que l'analyse de l'environnement de l'entreprise. Il doit s'inscrire dans un ou plusieurs des axes de recherche du programme soit :

- le cadre juridique, politique, administratif du tourisme;
- la culture et le patrimoine;
- la gestion des destinations et des territoires;
- le développement international;
- le E-tourisme, la distribution, les technologies de l'information;
- le tourisme écologique et le tourisme de nature;
- le tourisme communautaire, social, durable, autochtone, etc.;
- la gestion de projets et d'événements;
- le marketing et le comportement du consommateur;
- tout autre aspect du développement du tourisme approuvé par les professeur(e).

5.2 L'inscription à l'intervention de recherche appliquée en tourisme (MDT 8918) et l'approbation du directeur de recherche

Préalablement à l'intervention elle-même, l'étudiant(e) doit s'assurer de :

- a) choisir et obtenir un directeur ou une directrice de recherche (professeur(e) à l'UQAM) dont le travail consistera à encadrer l'étudiant(e) tout au long de l'intervention et de la période de rédaction du rapport;
- b) faire approuver son projet d'intervention ou mandat ainsi que le choix de son directeur ou directrice de recherche par le sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) à la fin de la douzième semaine d'inscription de l'étudiant(e) à l'activité *MDT8917 Projet d'intervention de recherche appliquée en tourisme*. Afin que l'inscription à l'intervention de recherche appliquée au tourisme **MDT 8918** soit confirmée les 3 étapes suivantes doivent être suivies à la lettre :

1. **Remise du formulaire** *Approbation d'un travail de recherche de cycles supérieurs* à la fin de la douzième semaine du cours *MDT 8917 Projet d'intervention de recherche appliquée en tourisme*. Vous pouvez vous procurer le formulaire auprès de la personne adjointe au programme de maîtrise en développement du tourisme au secrétariat du département au R-4950. Le formulaire comprend les éléments suivants :

- Identification de l'étudiant(e);
- Choix du directeur/de la directrice de recherche;

- Choix du mandat de recherche.

2. Remise de la *Convention à l'ESG* dûment signée avant le début de l'intervention. Vous pouvez obtenir le formulaire en contactant l'adjoint(e) au programme à l'adresse : **mtourisme@uqam.ca**

La convention comprend les éléments suivants :

- Coordonnées de l'étudiant(e) et inscription à l'intervention;
- Coordonnées du milieu d'accueil;
- Description du mandat;
- Période de l'intervention et horaire de travail;
- Signatures des parties prenantes.

3. Remise de *l'offre de service ou contrat de mandat* pour le 30 avril.

L'offre de service ou le contrat de mandat comprend les éléments suivants :

- un curriculum vitae révisé de 2 à 4 pages;
- l'offre elle-même (ou le contrat), en 5-7 pages;
- la compréhension du mandat;
- l'approche et les orientations méthodologiques;
- le contexte théorique et pragmatique dans lequel il s'inscrit;
- l'esquisse de cheminement critique faisant état de la compréhension du milieu et des acteurs impliqués (système touristique) ainsi que des enjeux de développement du projet;
- un survol des pratiques et des projets comparables et la stratégie proposée (ainsi que la justification de l'intérêt de celle-ci);
- un plan de travail et un calendrier de réalisations.

Cette offre doit être complétée dans le cadre du cours *Projet d'intervention de recherche appliquée en tourisme (MDT8917)*, avant la fin d'avril.

5.2.1 Intervention reportée

L'intervention peut être reportée dans le temps à condition que :

- a) la convention ait été signée avant la fin du trimestre d'hiver dans le cadre du cours MDT 8917;
- b) le/la professeur(e) responsable du cours et la direction de programme approuvent ce décalage dans le temps, sur signature du formulaire.

Dans le cas où l'intervention est faite à l'étranger, deux rapports de déroulement écrits doivent être soumis au directeur de recherche et au directeur de programme après les premier et troisième mois de l'intervention.

5.3 Durant l'intervention

Bien que le mandat soit fixé entre l'étudiant(e) et le milieu d'accueil, l'étudiant(e) doit demeurer en contact avec le ou la professeur(e) qui assure la direction de recherche tout au long de cette période qui demeure avant toute chose une phase de la recherche appliquée et non un emploi rémunéré pendant la période d'étude.

Pour que l'activité soit validée et que l'étudiant(e) puisse recevoir une note pour *MDT 8919 Rapport d'intervention de recherche appliquée en tourisme*, les règles suivantes doivent être respectées :

- l'étudiant(e) doit avoir fait approuver par écrit l'offre de service et le projet de recherche par le répondant de l'organisme d'accueil, par le professeur responsable du cours *MDT 8917* Projet d'intervention de recherche appliquée en tourisme, et par le professeur qui dirige la recherche; un résumé (d'une page) de l'offre de service doit également avoir été approuvée par le SCAE;
- sauf exception acceptée par le SCAE, l'intervention se fait en résidence dans les locaux de l'organisme d'accueil;
- tout au long de son activité d'intervention, l'étudiant(e) rencontre régulièrement le répondant de l'organisme d'accueil et consulte périodiquement le/la professeur(e) qui assume sa direction de recherche, selon un calendrier préalablement convenu qui devra prévoir au minimum trois rencontres, soit au début, au milieu et à la fin de la période passée dans le milieu d'intervention;
- le/la directeur/directrice de recherche de l'étudiant(e) communique avec le répondant de l'organisme d'accueil à au moins deux moments: au début et en cours de réalisation.

5.4 Évaluation de l'intervention de recherche appliquée au tourisme

L'activité *Intervention de recherche appliquée en tourisme (MDT 8918)* se termine lorsque:

- a) le mandat et l'entente entre le milieu d'accueil et l'étudiant(e) prennent fin;
- b) l'étudiant(e) a obtenu toutes les données nécessaires à la rédaction du rapport de recherche.

L'évaluation de l'intervention se fera par le/la professeur(e) de l'UQAM qui agit à titre de directeur/directrice de l'intervention de recherche en collaboration avec le responsable du milieu d'accueil avec l'accord du programme. L'étudiant(e) doit fournir à l'agente à la gestion des études de maîtrise en développement du tourisme (secrétariat du département au R-4950) les formulaires suivants dûment complétés:

- **évaluation du rendement de l'étudiant(e)** (rédigé et signé par le superviseur en milieu d'accueil);
- **évaluation du milieu de l'intervention** (rédigé et signé par l'étudiant(e)) :
Il s'agit d'un compte-rendu de l'intervention traitant des éléments suivants (trois pages environ) :
 - l'identification et la description de l'organisme d'accueil (champ d'expertise, mission, fonction, organigramme, etc.);
 - la place de la recherche en général dans les activités de l'organisme;
 - la place du mandat de recherche du stagiaire dans les activités de l'organisme;
 - les retombées des résultats de la recherche découlant du mandat de recherche.

- **confirmation de l'intervention complétée et réussie** (signée par l'étudiant(e), la ou la professeur(e) agissant comme directeur, directrice de recherche et la direction du programme).

L'étudiant(e) ne peut poursuivre ses études (l'activité **Rapport d'intervention de recherche appliquée en tourisme, MDT 8919**) sans avoir complété et fourni les documents précédents.

Cette étape réalisée, l'étudiant(e) peut ensuite s'inscrire à l'activité **Rapport d'intervention de recherche appliquée en tourisme (MDT 8919)** et entamer formellement le travail de rédaction du rapport, sous la supervision du/de la professeur(e) choisi(e) à cette fin.

6. LA RÉDACTION DU RAPPORT D'INTERVENTION DE RECHERCHE APPLIQUÉE AU TOURISME

L'étudiant(e) qui réussit son intervention sera inscrit(e) par la direction du programme au cours *MDT8919 Rapport d'intervention de recherche appliquée en tourisme* au trimestre suivant la fin de son intervention et qui compte pour 12 crédits.

Le rapport d'intervention de recherche appliquée au tourisme présente de façon critique les résultats de l'intervention effectuée au cours de l'intervention. Plus spécifiquement, il vise à renforcer les compétences de l'étudiant(e) à travailler au développement du tourisme et à concevoir l'exploitation responsable des ressources touristiques en lui permettant d'intégrer les connaissances acquises dans le cadre du profil d'intervention et de faire valoir par écrit, entre autres, la problématique sous-jacente au mandat réalisé, la méthode employée, l'analyse, les choix et les conclusions de son travail.

Évalué de concert par le/la professeur(e) qui encadre la rédaction du rapport et par un deuxième professeur désigné par le SCAE, le rapport d'intervention consiste en un document d'une cinquantaine de pages (minimum) qui comprend, d'une part, l'étude produite dans le cadre de l'intervention, d'autre part, une réflexion critique de l'étudiant(e) sur l'intégration des connaissances acquises, sur les enjeux théoriques et pragmatiques, ainsi que sur la contribution de l'étude produite au corpus des connaissances et des pratiques dans le domaine du tourisme.

6.1 Forme et contenu du rapport d'intervention de recherche appliquée au tourisme

La rédaction du rapport d'intervention de recherche est une activité de longue haleine et ne doit pas être sous-estimée. Le projet d'intervention, comme le projet de mémoire, repose aussi sur **la démarche scientifique. Celle-ci nécessite une proposition de recherche, un cadre théorique et une démarche disciplinaire.** Ces étapes auront préalablement été abordées dans le cadre des cours d'épistémologie et du *Projet d'intervention de recherche appliquée en tourisme* (MDT 8917). Cette proposition de recherche doit être reprise à l'intérieur de votre rapport d'intervention, et en fait partie intégrante. Elle comporte les parties suivantes :

- une présentation de la thématique et de l'état des connaissances ou revue de littérature (ce que l'on sait de cette thématique et ce que l'on ne sait pas);
- la compréhension du milieu et des acteurs;
- l'offre de service (la formulation d'une question/d'un objectif de recherche appliquée);
- un descriptif de la (ou des) discipline(s) de recherche nécessaire(s) pour mener le projet à bien (approche disciplinaire);
- une description de la méthodologie employée (méthodes de cueillette et technique d'analyse des données);
- les références dans le document (entre parenthèses – soit nom de famille de l'auteur de la source, la date de publication et, s'il y a lieu, le numéro de page) et la liste des ouvrages et documents cités directement ou indirectement en fin de rapport. La liste des communications personnelles doit être séparée de la liste de références, en fin de rapport.

Un rapport classique comprend les parties suivantes :

Chapitre I. Introduction

- A. Contexte général du projet d'intervention :
la problématique, les acteurs, les enjeux (sujet amené)
- B. Le mandat (objectif de recherche appliquée) (sujet posé)
- C. Plan du rapport (buts et objectifs de l'étude, importance) (sujet divisé)

Chapitre II. Cadre théorique

- A. Cadre disciplinaire et pragmatique
 - discussion autour des concepts et des théories qui permettent d'apporter un éclairage réfléchi sur la problématique et, le cas échéant, les solutions.

NOTE : Ce chapitre est le plus élaboré du rapport. Il comprend au moins une section par sous-question (objectif) de recherche.

Chapitre III. Méthodologie

- A. Techniques de collecte des données employées
- B. Techniques d'analyse des données employées
- C. Méthode pour valider l'échantillon et/ou l'étude
- D. Calendrier des réalisations
- E. Retour critique sur l'intervention (identifier les éléments de difficulté, d'échec et/ou de réussite pour chacune des étapes et des livrables)

Chapitre IV. Étude de cas

- A. Sélection et description du site d'étude et des participant(e)s
- B. Description des résultats (écart entre la réalité et l'offre de service)
- C. Analyse des résultats en lien avec le cadre théorique

Chapitre V. Conclusions (et recommandations, s'il y a lieu)

VI. Références

VII. Annexes

(Ex. : Le mandat ainsi que les livrables qui sont remis à l'organisme)

6.1.1 AVIS IMPORTANT SUR LE CONTENU DU RAPPORT D'INTERVENTION DE RECHERCHE APPLIQUÉE AU TOURISME

Tout rapport d'intervention omettant les cadres théorique et méthodologique de l'étude sera immédiatement rejeté par le directeur/la directrice de l'étude ou, le cas échéant, la direction de programme. À défaut de contenir un volet scientifique complet, le rapport d'intervention de recherche doit être corrigé en profondeur (modifications majeures). À défaut d'effectuer ces changements dans un délai raisonnable (deux mois pour les corrections mineures; six mois pour les corrections majeures), l'étudiant(e) se verra attribuer un échec et ne pourra, conséquemment, obtenir son diplôme.

6.2 Rapport entre l'étudiant(e) et le/la professeur(e) directeur/directrice de recherche durant la rédaction du rapport de recherche appliquée

En tous temps, l'étudiant(e) a la responsabilité de garder un contact étroit avec son/sa directeur/directrice de recherche.

Cela signifie que l'étudiant(e):

- rencontre son professeur dès la fin de l'intervention afin de l'informer des données obtenues et des orientations du rapport;
- tient son professeur informé de l'évolution du rapport tout au long du processus de rédaction (soumet régulièrement des sections de son rapport pour obtenir des commentaires critiques).

Avant de soumettre son rapport pour l'évaluation finale, l'étudiant(e) doit obtenir l'approbation de son professeur directeur/directrice de recherche sur l'ensemble du travail.

NOTEZ QUE LES PROFESSEUR(E)S QUI DIRIGENT LES ÉTUDIANT(E)S ONT L'AUTORITÉ ET LE DEVOIR DE REFUSER TOUT RAPPORT D'INTERVENTION QUI NE LEUR AURAIT PAS ÉTÉ SOUMIS EN COURS DE RÉDACTION ET QUI PRÉSENTERAIT DES FAILLES, DE QUELQU'IMPORTANCE.

De même, le/la professeur(e) qui supervise l'intervention peut exiger des modifications, majeures ou mineures au rapport d'intervention, préalablement à son dépôt pour évaluation finale.

7. L'ÉVALUATION DU RAPPORT D'INTERVENTION DE RECHERCHE APPLIQUÉE AU TOURISME

7.1 L'autorisation de dépôt du rapport d'intervention

Pour pouvoir déposer son rapport d'intervention l'étudiant(e) doit avoir terminé la scolarité obligatoire, avoir obtenu pour celle-ci une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3 et avoir obtenu l'autorisation écrite de dépôt de sa direction de recherche.

Le rapport final de l'étudiant(e) n'est déposé que lorsque le professeur(e) directeur/directrice de recherche estime le rapport prêt. L'illustration 1 reprend de façon schématique le processus de gestion des évaluations des rapports de recherche.

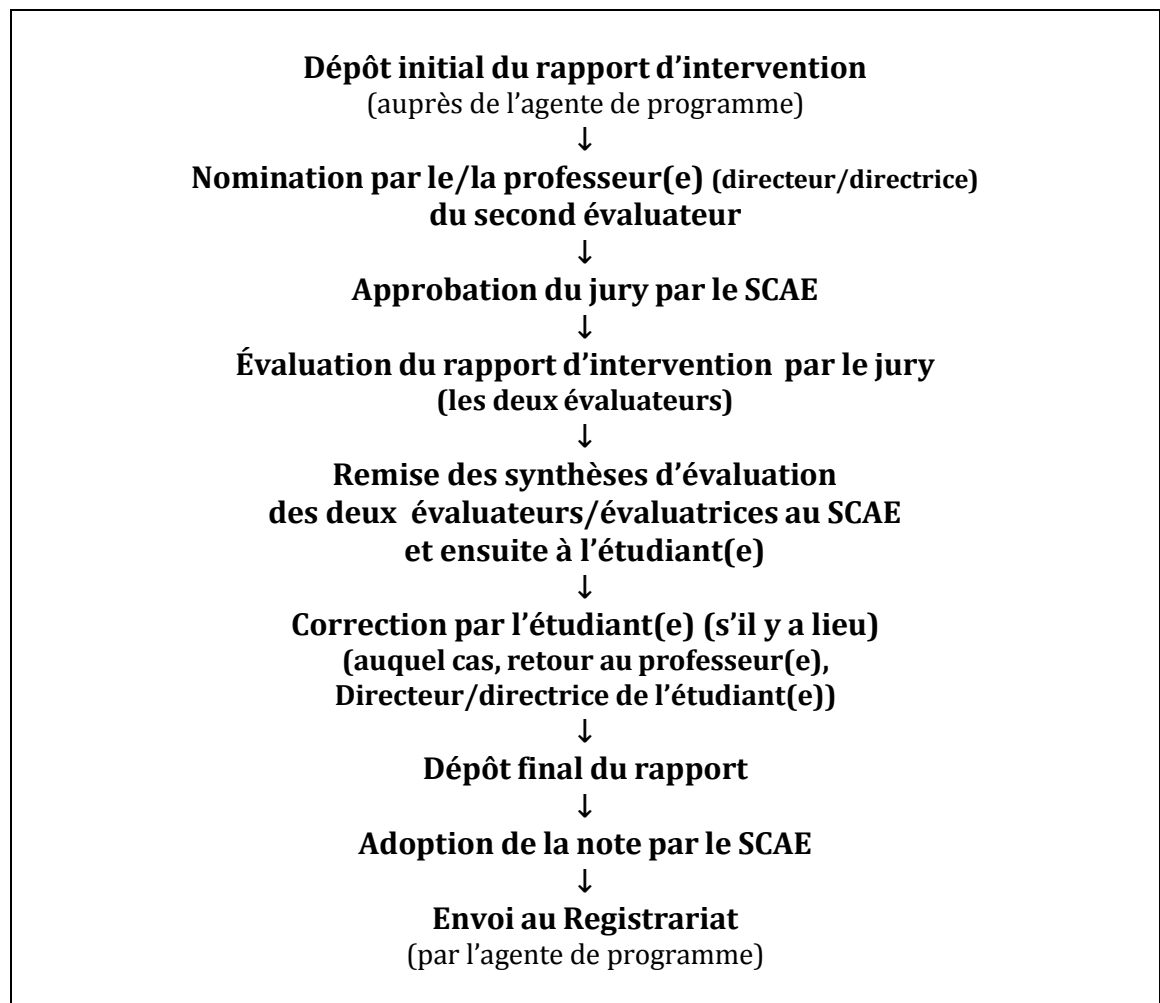


Illustration 1 : Processus d'évaluation

7.2 Dépôt initial du rapport de recherche appliquée au tourisme

L'étudiant(e) doit avoir eu de son directeur/directrice l'autorisation de déposer son rapport d'intervention. À cet effet, chaque étudiant(e) doit se procurer le formulaire «Processus d'évaluation d'un travail de recherche de cycles supérieurs» (SDU-105c) auprès de l'agente à la gestion des études de maîtrise en développement du tourisme (secrétariat du département au R-4950). L'étudiant(e) complète les deux premières parties du formulaire. Le/la professeur(e) directeur/directrice de recherche signe la 3^e partie du formulaire.

L'étudiant(e) doit alors remettre trois (3) copies de son rapport d'intervention de recherche à l'agent(e) de gestion des études. Il revient à l'agente de distribuer les exemplaires du rapport accompagnés du formulaire d'évaluation et des consignes à chacun des évaluateurs impliqués.

7.3 L'évaluation

Les membres du jury évaluent l'étudiant(e) en fonction de la qualité du rapport de recherche. Ce rapport est évalué selon le même système de notation que celui utilisé pour les mémoires. Les rapports d'évaluation doivent être remis dans les 40 jours ouvrables suivant la réception du document par les évaluateurs. Il revient au SCAE de déterminer, sur la base des rapports d'évaluation, la mention attribuée à l'étudiant(e).

Cette note sera :

- excellent
- très bon
- bon
- échec

7.4 Corrections

Des corrections peuvent être demandées à l'auteur(e) du rapport. En quel cas, le rapport modifié doit être présenté au professeur(e) responsable de la direction de recherche afin de confirmer par écrit au SCAE que le travail a bel et bien été modifié et qu'il répond aux exigences des évaluateurs.

7.5 Autres modalités d'évaluation

Les autres modalités d'évaluation sont celles précisées par l'université dans le cadre du Règlement numéro 8, règlement numéro 7. Ces règlements sont disponibles en ligne sur le site du secrétariat des instances: www.instances.uqam.ca

7.6 Distribution publique du rapport d'intervention

Étant donné que la publication du rapport sous-entend son approbation par l'Université du Québec à Montréal, l'École des sciences de la gestion et le Département d'études urbaines et touristiques, il en va de la crédibilité de l'institution. **Le rapport d'intervention de recherche appliquée en tourisme ne peut être rendu public ou remis à l'organisation qui a mandaté l'étudiant(e) de sa réalisation sans l'approbation écrite du professeur directeur de recherche.** Le rapport d'intervention aura préalablement été évalué par le comité d'évaluation et corrigé par l'étudiant(e), s'il y a lieu. Toute infraction à cette règle entraînera des sanctions contre l'étudiant(e).

Liste d'organismes pouvant considérer des projets d'intervention

- Agrotourisme Québec
<http://www.terroiretsaveurs.com/nous-joindre.html>
- Amis de la montagne (les)
<http://www.lemontroyal.qc.ca/fr/nous-connaître/nous-contactez.sn>
- Association des hôtels du grand Montréal
<http://www.ahgm.org/contact.php?menu=9&lang=fr>
- Association des hôteliers du Québec
<http://www.hoteliers-quebec.org/fr/accueil.php>
- Association québécoise du loisir municipal
<http://www.loisirmunicipal.qc.ca/>
- Association des restaurateurs du Québec (ARQ)
http://www.restaurateurs.ca/?page_id=49
- Association des stations de ski du Québec
<https://maneige.ski/nous-joindre/>
- Associations touristiques régionales du Québec (ATR)
<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/repertoires/atr/atr.html>
- Atout France
<http://atout-france.fr/content/contactez-atout-france>
- Aventure Écotourisme Québec
<http://www.aventure-ecotourisme.qc.ca/coordonnees>
- Bureau du patrimoine de la toponymie et de l'expertise
<http://ville.montreal.qc.ca/siteoffieldumontroyal/patrimoine-documentaire-archivistique/direction-expertise-en-patrimoine-toponymie-ville-montreal>
- Centre des sciences de Montréal
<http://www.centredessciencesdemontreal.com/contactez-nous>
- Centre d'histoire de Montréal
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8757,97305573&_dad=portal&_schema=PORTAL
- Chaire de tourisme TRANSAT
<http://www.chairedetourisme.uqam.ca/fr/nous-joindre.html>
- Commission du tourisme acadien du Canada atlantique
<http://www.micareme.ca/en/ctaca>
- Conseil québécois du loisir (CQL)

<http://www.loisirquebec.com/index.asp?id=980>

- Conseil Québécois des Ressources Humaines en Tourisme (CQRHT)
<http://cqrht.qc.ca/nous-joindre/>
- Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ)
http://citq.qc.ca/fr/citq_contact.php
- Festivals et Événements Québec
<http://www.attractionsevenements.com/contact.html>
- Fondation Tourisme Jeunesse
<http://www.ftj-ytf.ca/fr/nousjoindre>
- Héritage Montréal
<http://www.heritagemontreal.org/fr/contactez-nous/>
- Kéroul
<http://www.keroul.qc.ca/>
- Ministère du tourisme,
Bonjour Québec.com,
1255, Peel, Montréal, H3B 4V4
- Ministère relations internationales et francophonie (Québec)
<http://www.mrif.gouv.qc.ca/en/>
- Palais des congrès
<http://www.congresmtl.com/fr/informations/communiquez.aspx>
- Parcs Canada
<http://www.pc.gc.ca/fra/agen/courriel-email.aspx>
- Parc Jean Drapeau
http://www.parcjeandrapeau.com/nous_joindre.html
- Parc Olympique
<http://www.parcolympique.qc.ca/contactez-nous/>
- Patrimoine Canada
<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien.html>
- Place Bonaventure
http://www.placebonaventure.com/Francais/contact_1.htm
- Pôle des Rapides (Le)
<http://www.tourisme-montreal.org/Decouvrez-montreal/Vie-de-quartier/Pole-des-Rapides>
- Le quartier des spectacles
<http://www.quartierdesspectacles.com/fr/a-propos/contact/>

- Société de Développement de l'Avenue du Mont-Royal (SDAMR)
<http://www.mont-royal.net/en/coordonnees>
- Société des Attractions Touristiques du Québec (SATQ)
http://www.satqfeq.com/medias/fr/nous_joinre.php
- Société des directeurs des musées montréalais_
<http://museesmontreal.org/fr/musees-montreal/contact>
- Société des musées québécois (SMQ)
<http://www.musees.qc.ca/fr/professionnel/outils/nous-joindre>
- Tourisme Montréal
<http://www.tourisme-montreal.org/Contactez-nous>
- Tourisme Québec (Ministère du tourisme du Québec)
<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/repertoires/index.php>
- Ville de Montréal
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,139375630&_dad=portal&_schema=PORTAL

Révisé en août 2018